



DECISION DE LA PRESIDENTE n°2026/D033

**Prise en vertu de la délégation d'attributions
donnée par le Conseil de Communauté**

La Présidente de la Communauté de Communes,

Vu l'article L2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2026-033, en date du 14 avril 2026, donnant délégation permanente d'attributions du Conseil de Communauté à la Présidente, et notamment « Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres quel que soit leur montant et la procédure passée ; ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

DECIDE

Article 1

Il est établi un contrat entre la Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne, représentée par sa Présidente, Madame Stéphanie DUMOULIN et NOMBLOT, 58 avenue du Maréchal Leclerc, 71300 MONTCEAU, pour l'achat d'un véhicule PEUGEOT 308 PureTech 110ch S&S BVM6 Active essence, pour un montant total TTC de 14 557,76 €.

Article 2

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et soumise aux modalités d'affichage usuelles.

Baudemont, le 10 août 2026

**La Présidente,
Stéphanie DUMOULIN**

